

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 15 décembre 2021**  
\*\*\*  
**COMPTE RENDU**

---

**Conseillers en exercice : 19**  
**Présents à la séance : 14**  
**Qui ont pris part au vote : 17**

**Secrétaire de séance : Hélène POIREL**  
**Heure début séance : 20h15**  
**Heure fin séance : 23h15**

---

En préambule, M. le Maire a donné les dernières informations de la mairie et de la CASDDV. Il a complété sa présentation en faisant part des courriers de remerciement reçus depuis la dernière séance du conseil municipal.

### **1. Ventes de parcelles communales**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix deux projets de vente de parcelles communales formulées par deux administrés de la commune. Elles sont situées au lieu-dit « Les cours » et représentent une superficie de 1391 et 1516 m<sup>2</sup>. Ces parcelles seraient vendues au tarif respectif de 26.00 € et 22.50 €.

### **2. Enfouissement des réseaux secs rue des Déportés**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix un projet de génie civil du réseau téléphonique, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Déportés. Il a autorisé la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage et s'est engagé à verser au SDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite soit 66 819.75 € HT pour des travaux d'un coût global de 236 393.25 € HT.

### **3. Remboursement des frais de déplacement des agents communaux dans le cadre d'un ordre de mission**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, les modalités et les barèmes de remboursement à prendre en compte dans le cadre du remboursement des frais de mission occasionnés par les agents de la collectivité.

### **4. Mise en place du CET (Compte Epargne Temps)**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des voix d'instituer le compte épargne temps au sein de la mairie de Saulcy sur Meurthe pour les agents de la collectivité et en a fixé les modalités d'application.

### **5. Motion du Centre Départemental de Gestion des Vosges**

Dans le cadre d'une motion conduite par le Centre Départemental de Gestion des Vosges pour défendre le maintien d'une formation de secrétaire de mairie, le Conseil Municipal a demandé, à l'unanimité des voix :

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,

- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

## **6. Facturation des charges de personnel dédié à la gestion de l'eau (2021-2023)**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix, d'opter pour le bénéfice de la franchise en base de T.V.A. pour les années 2021, 2022 et 2023 dans le cadre de la facturation à la CASDDV de la mise à disposition de personnel, dédié à la gestion du réseau d'eau potable. Pour rappel, la compétence « eau » a été transférée de la commune à la CASDDV au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **7. Subventions communales : opération ravalements de façades**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, le versement des deux subventions (total de 2 750 €) dans le cadre du soutien financier apporté aux administrés pour des travaux de ravalement de façades.

\*\*\*\*\*

Compte-rendu rédigé le 20 décembre 2021